

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/103

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)

**Désignation des membres de la
commission extra-communale
« jumelage et coopération
transfrontalière »**

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230712-DEL103CM1207-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le quatre juillet deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 20 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 6

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question
n°2023/097), M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question
n°2023/097),
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, M. SOOTS, Mme LIONET, Mme BELVAL,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. DUHOO

ABSENTS :

M. Philippe DUHAMEL, Mme FERLIN, M. DEBAECKER, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Comme beaucoup de villes françaises depuis les années 1950, Hazebrouck entretient des relations extérieures avec des villes qui lui sont jumelées, à savoir : Soignies en Belgique ou encore Porz am Rhein en Allemagne.

Outre ces relations amicales privilégiées avec ces communes, le développement notamment des infrastructures dans notre commune, nous poussent à aller plus loin encore dans nos relations avec les communes voisines, sur des questions d'ordre économique, touristique, culturel ou de mobilité notamment.

Afin d'associer pleinement l'ensemble des acteurs des jumelages ainsi que les services de la Ville concernés, l'organisation en commissions (communale et commission extra-communale) spécifiques et dédiées répond aujourd'hui à ces besoins et attentes de fonctionnement.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2143-2 ;

Vu la délibération 2022/096 en date du 6 juillet 2022 créant la commission 14 « Jumelage et coopération transfrontalière » ;

Vu la délibération 2022/097 en date du 6 juillet 2022 créant la commission extra-communale « Jumelage et coopération transfrontalière » ;

Considérant que la commission extra-communale « Jumelage et coopération transfrontalière » est composée de 16 membres dont :

- 8 membres appartenant au Conseil municipal et composant la commission communale, tels que désignés par la délibération 2022/096 du 6 juillet 2022,
- 8 membres représentant la population et/ou des associations locales, étant ici précisé que leur désignation demeure à approuver, et ce, après appel à candidatures,

A ce jour, Monsieur Franck ALLACKER, Madame Maité GOCHON, Monsieur Jean-Michel SAUS et Monsieur Philippe VANWASCAPPEL se portent candidats.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De procéder à la désignation des 4 membres représentant la population proposés ci-dessus :

- Les 8 membres appartenant au Conseil municipal composant la commission communale ayant été désignés par délibération n°2022/096 du 6 juillet 2022,

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(29 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Pour le Maire,
Par délégation »,
Premier Adjoint,**

Philippe GRIMBER



Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND

